



## Virée du cabinet de mon medecin traitant

Par **kellya**, le **13/01/2011** à **19:01**

Bonjour,

j'ai 67 ans et cela fait maintenant un an que je souffre terriblement de mes jambes. J'ai vu un spécialiste qui m'a prescrit des infiltrations et il m'a dit de faire appeler mon médecin traitant pour avoir un rendez vous rapide (sans ça c'est 3 mois d'attente!)

Je suis donc allé la voir aujourd'hui pour cela mais elle m'a répondu que je n'avais pas à lui dire ce qu'elle avait à faire le thon est monté et elle m'a répondu: "JE PASSE CE COUP DE FIL ET JE NE VEUX PLUS VOUS VOIR" elle a enchainé avec une phrase que je trouve très discriminante à savoir : "DE TOUTE FAÇON VU LE NOMBRE DE MÉDECIN QUE VOUS AVEZ EU AVANT MOI? ON SAIT D'OÙ VIENT LE PROBLÈME". De plus, elle a reçu une copie de mon bilan de santé depuis le 5 octobre où il est écrit qu'il y a une suspicion d'insuffisance rénale, mais ma visite a bien confirmé qu'elle n'avait même pas lu ce bilan.

En résumer durant cette consultation:

- Elle a refusé d'appeler un spécialiste pour que j'ai un rendez-vous vite
- Elle a déchiré mon ordonnance pour un examen
- Elle a clairement dit qu'elle ne voulait plus me voir

Alors ai-je un recours juridique (en plus du courrier adressé à l'ordre des médecins), par exemple porter plainte pour refus de soin ou non assistance à personne en danger?

Par **Domil**, le **13/01/2011** à **19:38**

Un médecin a le droit de refuser d'avoir une personne en tant que patient. Allez voir un autre médecin qui demandera la transmission de votre dossier à ce médecin.

Par **Laure11**, le **13/01/2011** à **21:28**

[citation]**non assistance à personne en danger?**

[/citation]

C'était votre cas ?